



Genève, le 6 janvier 2011

Communiqué de presse

Indice des prix à la consommation : + 0,1 % en décembre 2010

Etabli par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), l'indice genevois des prix à la consommation progresse de 0,1 % en décembre et se fixe à 104,2 points (décembre 2005 = 100). En glissement annuel, le renchérissement atteint 0,6 %.

La quasi-stabilité de l'indice en un mois est le résultat d'évolutions des prix divergentes selon les différents groupes de dépenses.

Le renchérissement des carburants (+ 2,3 % en un mois; + 5,5 % en un an) et la majoration des tarifs des CFF (+ 5,7 % depuis la dernière adaptation enregistrée en décembre 2007) sont à l'origine de l'augmentation de 0,8 % en un mois de l'indice du groupe **transports** (+ 1,7 % en un an).

Dans le groupe **restaurants et hôtels** (+ 0,4 % en un mois; + 1,2 % en un an), les prix progressent de 2,0 % en un mois dans l'hôtellerie (y compris les établissements hors canton de Genève; + 1,5 % en un an). Ce renchérissement est visible surtout dans les stations de sports d'hiver. Les prix s'accroissent légèrement dans la restauration (+ 0,3 % en un mois; + 1,2 % en un an).

La hausse de l'indice du groupe **enseignement** (+ 3,5 % en trois mois; + 5,2 % en un an) est due à l'augmentation des tarifs des écoles privées pour la formation scolaire et professionnelle de base (+ 9,1 % en trois mois; + 9,5 % en un an).

En raison de remises de prix annonçant les soldes d'hiver, l'indice du groupe **habillement et chaussures** se replie de 0,8 % en deux mois (+ 2,3 % en un an).

Influencé notamment par les baisses de prix pratiquées par certains distributeurs, l'indice du groupe **alimentation et boissons non alcoolisées** fléchit de 0,6 % en un mois (- 1,3 % en un an).

Indice genevois des prix à la consommation (décembre 2005 = 100) en décembre 2010

Groupe de dépenses	Pondération en %	Indice en point	Variation en % par rapport	
			au relevé précédent	à l'année précédente
Indice général	100,0	104,2	0,1	0,6
Alimentation et boissons non alcoolisées	11,1	101,9	- 0,6	- 1,3
Boissons alcoolisées et tabacs	1,8	109,6	- 0,0	1,4
Habillement et chaussures	4,5	109,0	- 0,8	2,3
Logement et énergie	25,8	110,9	0,0	2,7
<i>dont loyer du logement</i>	19,9	111,3	///	1,9
<i>énergie</i>	3,9	111,9	0,3	7,6
Equipement ménager et entretien courant	4,6	101,8	- 0,1	- 1,1
Santé	13,9	99,0	- 0,1	- 1,1
Transports	11,0	105,5	0,8	1,7
Communications	2,8	86,9	0,0	- 1,7
Loisirs et culture	10,4	96,1	0,2	- 2,4
Enseignement	0,7	113,8	3,5	5,2
Restaurants et hôtels	8,4	108,7	0,4	1,2
Autres biens et services	5,2	103,5	- 0,1	1,5

Le symbole /// signifie que les prix n'ont pas été relevés au cours du mois sous revue.

Source : Office cantonal de la statistique

Anciens indices généraux : mai 2000=100 : **110,7**
mai 1993=100 : **119,1**
décembre 1982=100 : **171,2**
septembre 1977=100 : **210,5**
septembre 1966=100 : **358,3**

Communiqué de presse n° 1 – Pour tout complément d'information : Sébastien Blanc, tél. +41 22 388 75 45.
Répondeur automatique, tél. +41 22 388 75 65.

. / .

Depuis son origine, en septembre 1966, l'indice genevois des prix à la consommation (IGPC) est régulièrement révisé pour prendre en compte les besoins des utilisateurs, pour moderniser sa méthodologie et pour introduire des améliorations techniques ou organisationnelles. A chaque révision, l'indice est réinitialisé à la valeur 100.

Une révision a été effectuée en décembre 2010. Ainsi, dès janvier 2011, l'évolution des prix sera établie à partir d'un indice dont la nouvelle base est fixée à décembre 2010 = 100.

L'indice révisé reste comparable avec les précédents indices et les séries d'indices calculées selon d'anciennes bases pourront être actualisées par raccordement arithmétique.

Calendrier de diffusion du communiqué de presse pour 2011

<u>Mois</u>	<u>Date de diffusion prévue</u>
Janvier	10 février 2011
Février	9 mars 2011
Mars	6 avril 2011
Avril	10 mai 2011
Mai	7 juin 2011
Juin	7 juillet 2011
Juillet	5 août 2011
Août	6 septembre 2011
Septembre	6 octobre 2011
Octobre	7 novembre 2011
Novembre	6 décembre 2011
Décembre	6 janvier 2012